

# *L'espace cistercien*

B.8821



2492946

*Comité des travaux  
historiques et scientifiques*

# Préface

Léon Pressouyre

*Le projet d'un colloque international sur l'espace cistercien a pris corps en 1991, au lendemain de l'exposition «Saint Bernard et le monde cistercien», à partir d'un constat et d'un souhait, formulés en termes presque identiques - ce qui est rare - par la communauté scientifique et le monde associatif.*

*Le constat est celui d'une carence : alors que la spiritualité cistercienne et l'art cistercien ont fait partout et depuis longtemps l'objet de travaux nombreux et souvent remarquables, les temporels des abbayes sont encore loin d'avoir été étudiés de façon exhaustive. L'intérêt suscité par la constitution, la configuration et la gestion des domaines est relativement récent. Il s'est manifesté, sporadiquement d'abord, après la seconde guerre mondiale et ne s'est affirmé clairement qu'au cours des deux dernières décennies. En 1981, par la première synthèse qu'il propose, le colloque de Flaran sur «L'économie cistercienne» constitue à cet égard un repère significatif. Encore faut-il souligner que, si les domaines cisterciens sont aujourd'hui «à la mode», les recherches qu'ils suscitent n'ont été ni systématiquement entreprises, ni conçues dans un esprit authentiquement pluridisciplinaire. L'état des lieux fait apparaître, d'une part, un déficit presque absolu d'études dans plusieurs régions, d'autre part, un infléchissement délibéré des objectifs de recherche vers l'histoire économique.*

*Il résulte de cette double sélection, spatiale et méthodologique, une large méconnaissance des patrimoines et des bâtis à l'heure même où ceux-ci sont les plus menacés par une rapide mutation socio-économique. Beaucoup de paysages fossiles, presque inchangés depuis de XIII<sup>e</sup> siècle, ont été irrémédiablement détruits sous nos yeux par les remembrements, beaucoup de granges continuent d'être abattues, beaucoup de celliers, de logis ou de moulins transformés en résidences secondaires, non sans modification souvent irréversible de leur architecture.*

*Paradoxalement, tandis que les publications concernant les domaines cisterciens se multiplient, tandis qu'une conscience des valeurs de l'environnement au sens le plus large du terme naît en Europe, des paysages historiques remarquables sont menacés de mort.*

*Le souhait qui répond à ce constat partait d'un postulat scientifique et résolument optimiste : en faisant le point des connaissances acquises sur les domaines cisterciens tant par les historiens et les juristes que par les archéologues, les conservateurs et les administrateurs du patrimoine, en intégrant la réflexion des propriétaires d'abbayes et des associations de sauvegarde, celle des décideurs, on pourrait inverser ou du moins retarder le processus de destruction actuel. Le pari était d'autant plus réaliste que, presque partout en Europe, les constats d'échec d'un développement économique «sauvage» se multiplient actuellement. Entre la «rentabilisation» consumériste des années 60 et le «gel des terres» invoqué comme une panacée par les planificateurs des années 80, n'y aurait-il pas place pour une solution intermédiaire, où les valeurs historiques*

*et culturelles des paysages pourraient être intégrées à des politiques d'aménagement du territoire fondées sur une exploitation diversifiée des ressources naturelles et humaines, sur une nouvelle dialectique des rapports ville-campagne ?*

*Dans cette optique, le thème de l'espace cistercien apparaissait très fédérateur. Les domaines des moines blancs sont présents en Europe de l'Andalousie à la Scandinavie, de l'Irlande aux pays baltes, du Portugal aux confins du monde byzantin. Quelles que soient les discussions, toujours vives, sur la valeur normative du «modèle» institutionnel, ils ont structuré de manière forte et généralement comparable l'espace, en multipliant au cœur de terroirs complexes, souvent parcellisés par le système seigneurial, la présence de grosses enclaves longtemps exploitées en faire-valoir direct, selon les principes d'une économie autarcique où l'autosuffisance des abbayes était l'un des gages de la solitude, l'un des signes de l'ascèse et de ce refus du monde dont les Pères fondateurs de l'Ordre avaient recherché les principes dans la Règle de saint Benoît.*

*Le colloque de Fontfroide n'a été rendu possible que par un concours exceptionnel de bonnes volontés. Il faut mettre en exergue l'engagement personnel de Nicolas d'Andoque de Sériège, gérant de la S.C.I. de Fontfroide et la mobilisation de l'association des amis de Fontfroide : leur initiative a permis d'accueillir dans l'ancienne abbaye, du 24 au 27 mars 1993, 220 participants représentant quelque 32 pays. Je soulignerai ensuite l'important investissement du Conseil de l'Europe, dont le vice-président du Comité du Patrimoine culturel, André Meyer, a prononcé le discours d'ouverture ; celui de trois ministères du pays hôte, le ministère de l'Éducation nationale et de la Culture (Direction du Patrimoine), le ministère de l'Environnement (Direction de la Nature et des Paysages), le ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports (Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme). Je n'aurais garde d'oublier, parmi les partenaires institutionnels dont la contribution a été déterminante, la Délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale (DATAR), la Caisse nationale des monuments historiques et des sites (CNMHS), la Caisse nationale du Crédit Agricole, toutes trois représentées «au sommet» à Fontfroide en la personne de Jean-Pierre Duport, d'Alain Auclair et d'Yves Barsalou ; le Conseil régional de Languedoc-Roussillon, le Conseil général de l'Aude ; la ville de Narbonne, dont le maire, Hubert Mouly et l'adjoint chargé du patrimoine, André Mècle, ont accueilli les congressistes dans l'ancien palais des archevêques.*

*Mais ces concours, comme celui de l'Université de Paris I (Panthéon - Sorbonne), n'ont été efficaces qu'au prix de leur coordination par la section française du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). Celle-ci a pris en charge l'organisation du colloque avec une efficacité qui est le fruit d'une longue expérience professionnelle et un dynamisme qui traduisait à l'évidence une adhésion totale aux objec-*

tifs d'une rencontre sur le thème du patrimoine, perçu comme élément de valorisation et d'aménagement de l'espace rural.

Mes remerciements vont d'abord à Michel Jantzen, architecte en chef, Inspecteur général des monuments historiques, dont la présence à Fontfroide tout au long des débats a manifesté clairement l'engagement de la section française de l'ICOMOS, qu'il préside, dans la voie d'une conservation intégrée des monuments et des sites. Ils s'adressent ensuite, avec une particulière reconnaissance, à Nancy Bouché, chargée de mission auprès du Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme et secrétaire général de la Section française de l'ICOMOS : tous ceux qui ont vécu les préparatifs du colloque de Fontfroide savent qu'il n'aurait pas eu lieu sans elle. La grande chance des promoteurs a été de trouver en Nancy Bouché un dévouement absolu à la cause qu'ils voulaient défendre et l'appui sans faille d'un haut fonctionnaire rompu aux négociations sur le plan régional, national et international. Le secrétariat scientifique a été brillamment assuré, au nom de l'ICOMOS, par Terryll Kinder qu'il n'est pas nécessaire de présenter, sauf à rappeler sa double qualité, inconnue pour beaucoup de ses amis, de conseiller technique de l'association des amis de Pontigny et, plus récemment, de rédacteur en chef de «Cîteaux. Commentarii cistercienses», le secrétariat administratif a bénéficié de l'engagement de Françoise Laurent, de Françoise Pitras et de Louis Decazes. Tous ont oeuvré avec compétence et générosité pour le succès d'une manifestation exceptionnelle.

Avant la publication des actes, un an après le colloque, comment juger de son apport ? Il faut d'abord souligner l'accueil qui lui a été réservé par la presse spécialisée, en France et hors de France. En dehors de la couverture normale par la presse quotidienne et hebdomadaire au moment de l'événement, des comptes rendus très développés ont été publiés dans les «Cahiers de la ligue urbaine et rurale»<sup>1</sup>, dans «Oculus»<sup>2</sup>, dans la «Revue Mabillon»<sup>3</sup>, dans les «Nouvelles du Patrimoine»<sup>4</sup>, dans «Maisons d'hier et d'aujourd'hui»<sup>5</sup>, dans «Arte medievale»<sup>6</sup>. L'influence du colloque se mesure aussi au fait que, quelques mois plus tard - en août 1993 - , les Amis de Léoncel s'y sont volontairement référés en organisant une rencontre sur le thème «Léoncel, espace cistercien»<sup>7</sup>.

Par delà ce modeste succès médiatique, qui confirme le bien-fondé de l'initiative, le colloque de Fontfroide invite à quelques réflexions. Il faut d'abord faire un bilan

1. «Les Cahiers de la ligue urbaine et rurale», n° 119, 1993, p. 18-25.

2. «Oculus», Bulletin de la S.C.I. de l'Association des Amis de l'abbaye de Fontfroide, n° 7, 1994, p. 4-7 (article de Jean-Pierre Bacou).

3. «Revue Mabillon», n.s., t. 4 (=65), 1993, p. 309-311 (article de Bernadette Barrière)

4. «Nouvelles du Patrimoine», n° 50, 1993, p. 9-10 (article de Thomas Coomans)

5. «Maisons d'hier et d'aujourd'hui», Organe de l'Association royale des demeures historiques de Belgique, n° 98, 1993, p. 51 (article de Thomas Coomans)

6. «Arte medievale» II série, n° 7, 1993, p. 149-151 (article de Melinda Mihályi)

7. «Léoncel, espace cistercien», «les cahiers de Léoncel», n° 10, 1994

comparatif des objectifs et des résultats, ne serait-ce que pour confirmer quelques données relatives aux domaines cisterciens selon les régions. La situation actuelle est d'abord le reflet des réalités politiques : les exposés du R.P. Ede Badal, de Priit Raudkivi ont permis et permettront à chacun de mesurer les difficultés que rencontrent les chercheurs en Hongrie, en Lettonie ou en Estonie, pays où les turbulences de l'histoire contemporaine rendent plus problématiques des enquêtes faciles à conduire en Europe occidentale. En dépit de circonstances plus favorables et d'un investissement plus ancien et plus soutenu des historiens et des archéologues, la situation de la Pologne ou de la République tchèque reste également critique, comme celle de l'ex-R.D.A. et, généralement parlant, des pays situés naguère «derrière le Rideau de fer».

Il arrive ailleurs que le déséquilibre des études traduise des choix scientifiques plus ou moins délibérés. L'avance considérable prise par nos collègues de Grande-Bretagne en matière d'inventaire, de prospection, de cartographie ne peut être dissociée du rôle pionnier de ce pays en matière de «field archaeology». La primauté donnée, en France et dans la péninsule ibérique, aux enquêtes d'histoire économique souligne les limites d'un «pré-inventaire» qui devrait être rapidement complété par des enquêtes de terrain systématiques dont quelques travaux exemplaires comme ceux du R.P. Altisent à Poblet ou de François Blary à Chaalis ont montré à la fois l'intérêt et l'urgence. Le caractère prioritaire de l'inventaire, en revanche, semble avoir été ressenti par les chercheurs belges : l'exposé de Thomas Coomans a constitué, pour beaucoup de participants, une révélation sur le patrimoine bâti des domaines cisterciens du Brabant et des Flandres, caractérisé par l'ampleur des reconstructions du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les situations nationales révélées par le colloque de Fontfroide sont par ailleurs rien moins que figées : comme il avait suffi, en 1992, d'une publication de James France<sup>8</sup> pour relancer l'étude des domaines cisterciens en Scandinavie, il s'est avéré que le beau livre dont Marina Righetti Tosti-Croce a donné un aperçu préliminaire à Fontfroide a bouleversé notre perception d'une «architettura per il lavoro» superbement ignorée jusqu'ici par les historiens de l'art italien<sup>9</sup>.

Ma seconde remarque concerne le retard de la protection sur l'inventaire. La complexité des législations et réglementations nationales adoptées à des époques et dans des circonstances diverses, la lente sédimentation juridique qui surimpose de nouvelles dispositions aux anciennes constituent sans doute des entraves, comme le pense Anne-Marie Draye. Il reste que le conservatisme des administrations joue à plein en faveur de classements sélectifs traditionnels : l'abbatiale passe avant l'abbaye, l'abbaye avant la grange, la grange avant le paysage agraire dont elle constitue le

8. James France, «The Cistercians in Scandinavia», Kalamazoo, Mi., 1992 (Cistercian Studies Series, 131).

9. Marina Righetti Tosti-Croce, «Architettura per il lavoro, Dal caso cistercense a un caso cistercense : Chiaravalle di Fiastra», Rome, Viella, 1993.

centre d'exploitation. Cette inaptitude à concevoir la protection intégrée d'ensembles cohérents a bien des excuses et d'abord celle de l'absence de maîtrise foncière : peut-on, ou du moins sait-on protéger ce que l'on ne possède pas ? On observera néanmoins que les pays où une protection intégrée d'ensembles cisterciens a été réussie ne sont pas ceux où les droits des propriétaires privés sont les plus réduits : l'Angleterre, avec les abbayes du Yorkshire, l'Allemagne avec Bebenhausen dans le Land de Bade-Wurtemberg, la Suisse avec Sankt Urban dans le canton de Lucerne ont signé quelques réussites et prouvé que la volonté politique peut triompher des pesanteurs juridiques comme elle est aussi en passe de le faire à Morimondo, à Saint-Sulpice en Bugey, à Cherlieu ou à Fontfroide.

En dépit de ces rares exemples, avouons-le, la protection des grands ensembles reste exceptionnelle. On est frappé de constater que les parcs naturels, nationaux ou régionaux, qui auraient normalement vocation à accueillir dans leur périmètre des domaines cisterciens, n'en comportent guère. C'est presque par hasard que certaines abbayes ou granges se trouvent incluses dans des périmètres de protection tracés selon d'autres critères, en montagne, dans des massifs forestiers, sur le littoral, sur des îles etc. Une forte priorité devrait être accordée à l'inventaire de ces domaines qui bénéficiant déjà - quoique souvent à l'insu des historiens - d'une protection d'ensemble, pourraient ensuite faire l'objet d'opérations délibérées de mise en valeur.

Par delà l'inventaire et la protection, le colloque a souhaité aborder, en conclusion, la problématique de la gestion actuelle des domaines cisterciens, en évoquant tour à tour les formules traditionnelles et les nouvelles fonctions de ce patrimoine. Les réponses recueillies ne permettent pas - comme l'ont souligné divers intervenants lors de la table ronde finale - de proposer une solution miracle de développement durable en milieu rural. L'absence du R.P. Walter Ludwig, oc, retenu en Autriche par un deuil, nous a privés d'un exposé sur la gestion de l'abbaye de Heiligenkreuz et de quelques grands domaines cisterciens d'Autriche. Parmi les exemples évoqués, la réussite de Genesee, celle, toute différente, de Beaulieu sont-elles transposables ? Dans la plupart des cas, l'évolution historique a coupé l'abbaye de son domaine et les essais de valorisation du patrimoine cistercien passent par des voies très diverses : ressourcement religieux, tourisme culturel, tourisme de masse. Ces options classiques, souvent encouragées par les pouvoirs publics, ont pour principal défaut de ne pas suffisamment prendre en compte l'environnement et de réduire l'espace cistercien à celui de l'enclos abbatial, quand ce n'est pas à celui de l'église.

Beaucoup reste à faire, on le voit, pour que ces domaines monastiques exemplaires, structurants fondamentaux de l'espace rural européen avec ceux des ordres militaires, des Prémontrés et des Chartreux, accèdent à la reconnaissance publique au même titre que les grands monuments religieux dont ils ne peuvent être dissociés.